

## ÉTATS-UNIS

### La loterie de la mort s'apprête à tuer pour la 1 000<sup>e</sup> fois : un chiffre révoltant

Index AI : AMR 51/191/2005

ÉFAI

**Embargo : lundi 28 novembre 2005  
(00 h 01 TU)**

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un gardien de prison sort un homme de sa cellule. Il le conduit le long d'un couloir jusqu'à une chambre d'exécution et, en présence de témoins, ce prisonnier est exécuté par empoisonnement.

Les témoins rentrent chez eux, pour la plupart traumatisés à vie. Les membres de l'administration pénitentiaire ayant directement pris part à la mise à mort d'un homme sont eux aussi traumatisés. Les journalistes écrivent des articles sur cet homme qui vient juste de mourir sous leurs yeux. Les représentants de l'État évacuent la salle jusqu'à la prochaine exécution.

Aux États-Unis, cette scène est presque ordinaire. Depuis 1976, date à laquelle la Cour suprême fédérale a rétabli la peine de mort, près d'un millier d'hommes et de femmes ont été exécutés par l'État au nom de la justice.

Alors que se profile la 1 000<sup>e</sup> exécution, Amnesty International, en collaboration avec un large éventail d'organisations de défense des droits humains, de groupes de justice sociale et de personnes concernées, engage l'État américain et les autorités fédérales à mettre immédiatement un terme à toutes les exécutions.

« Par essence inefficace et arbitraire, la peine capitale n'a pas d'effet dissuasif sur le crime. Au contraire, elle engendre de nouvelles victimes et avilit la société dans son ensemble », a déclaré l'organisation.

Parmi les prisonniers exécutés aux États-Unis au cours des trente dernières années, figure un nombre disproportionné de gens de couleur, défavorisés économiquement ou n'ayant pas bénéficié des services d'un avocat compétent. Beaucoup souffraient d'arriération mentale ou étaient des mineurs délinquants – au titre des normes internationales relatives aux droits humains, il est interdit de les exécuter. D'autres souffraient de graves troubles psychiques. Bon nombre ont été exécutés alors que subsistaient de sérieux doutes quant à leur culpabilité. À ce jour, 122 personnes ont été relâchées des couloirs de la mort dans tout le pays en raison d'erreurs judiciaires.

D'autre part, 80 p. cent des exécutions ont eu lieu dans le Sud, dans un tout petit nombre d'États

seulement. Près de la moitié des 1 000 exécutions se sont déroulées dans deux États, le Texas et la Virginie. L'État de New York, l'Illinois et le New Jersey ont suspendu les exécutions et de nombreuses voix s'élèvent à travers tout le pays pour remettre en cause l'équité et l'efficacité du système de la peine capitale. Ces dernières années, la Cour suprême des États-Unis a interdit l'exécution des personnes souffrant d'arriération mentale et des mineurs délinquants.

« Cela montre qu'il est possible de ne plus recourir à la peine de mort aux États-Unis dans un avenir proche. Il faut désormais que les dirigeants politiques, tant au niveau fédéral qu'étatique, fassent preuve de courage, de sagesse et d'esprit d'initiative, afin de supprimer ce châtiment une bonne fois pour toutes.

« Les victimes de crimes violents ont droit au respect, à la compassion et à la justice. La peine de mort ne leur apporte rien de tout cela. C'est une solution illusoire à des problèmes sociaux très préoccupants qui correspond simplement à une faillite de la vision politique, a ajouté Amnesty International.

« Les ressources dédiées à ces exécutions pourraient être investies dans des programmes étoffés de réinsertion, des services aux victimes de qualité et d'autres programmes de prévention du crime, voire utilisées pour consolider les initiatives existantes en faveur de l'application des lois. »

Dans le monde, 121 pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.

« L'exécution d'un millier d'hommes et de femmes par l'État s'est traduite par des coûts humains incalculables : pour les victimes de crimes violents, pour les familles de ceux qui ont été mis à mort et pour ceux qui ont participé à ces homicides cautionnés par l'État. Il est temps que les États-Unis prennent conscience de l'inutilité profonde de ce châtiment et se mettent au diapason de la tendance mondiale en faveur de l'abolition », a conclu Amnesty International. ●

**Pour en savoir plus, veuillez cliquer sur <http://www.1000execution.org/>**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**